

(b) Qui, sur toutes autres questions où il y a égalité de voix ; et aussi, s'il n'y a que sept membres (un simple quorum) présents, l'officier qui préside peut voter sur toutes questions. Voyez la clause 115^{ème}.

2. Non La clause 55^{ème}, ou plutôt cette partie de la clause à laquelle notre correspondant réfère, se rapporte aux Représentants d'un Grand Conseil au Conseil Suprême. Ceci n'est pas d'usage au Canada, depuis le 1er Janvier 1893 ; mais nos membres qui sont ainsi devenus Grands Chanceliers reçoivent tous les privilèges attachés à ce titre.

3. La coutume suivante est en usage ordinairement :

Des cartes blanches ou morceaux de papier, au grand nombre pour contenir le nom du candidat ou des candidats, sont distribués aux membres qui sont comptés afin de voir que le nombre de bulletins ne dépasse celui des membres présents et ayant droit de voter. Chaque membre ayant marqué son bulletin du nom de son candidat le remet au scrutateur qui le dépose dans une boîte ou un chapeau, que passe celui là, ou qui est placé sur le piédestal central. Lorsque tous ont voté, les scrutateurs (des chance liers de la succursale si possible) comptent les bulletins à une table, et annoncent le résultat au Président ou à l'officier qui préside, lequel déclare élu, le candidat qui a le plus grand nombre de votes.

Dans le cas où il n'y a pas d'opposition à l'officier mis en nomination, le scrutateur dépose un bulletin pour se conformer à la constitution qui dit que ces élections se feront par bulletin, et le président déclare le candidat, sans exposition, élu. Tous les membres, même les scrutateurs, doivent rester à leurs places.

4. L'esprit de la constitution est évident, et la lettre suffisamment claire. Les fonctions d'installation, c'est clair, appartiennent au Grand Président. Comme il est impossible pour lui d'être partout pour remplir cette importante fonction, il a délégué ses pouvoirs, d'abord à ses Grands Députés, secondement à ses Députés d'arrondissements, et troisième ment à ses Députés spéciaux. Le Grand Député doit voir à ce que le travail de l'association soit fait de la manière convenable, et aussi que les députés sous sa juridiction y voient. Au cas où lui ou les Députés d'arrondissements sont incapables d'assister (à cause d'autres assemblées ou installation) à l'assemblée d'installation d'une succursale de sa juridiction en particulier, ils peuvent suivant qu'ils le jugent à propos, demander au chancelier de faire l'installation pour eux, et assister aussitôt que possible après pour s'assurer que tout a été fait correctement. Dans le cas de succursales très éloignées, le Grand Président avisé par son député, peut faire des arrangements de façon que le chancelier sera, pour les fins de l'installation, revêtu de l'autorité d'un député. En général, comme une installation convenable et solennelle est de la plus grande importance, et ne pourra être trop bien faite par les propres officiers, on verra comme il est nécessaire d'attendre le député, pourvu qu'il est signifié son désir dans la question. Les Députés visitant les succursales pour accomplir leurs devoirs comme représentants du Grand Président, il est désireux de dire qu'ils devraient être reçus avec tous les honneurs que les succursales accorderaient à notre premier officier lui-même, et comme c'est généralement d'usage, ces assemblées

devraient être des plus nombreuses et des plus enthousiastes

Remplira et doit remplir ne sont pas des expressions synonymes. S'il y a d'autres chances, le président doit s'attacher de charge, pour être élu à n'importe quelle charge, depuis celle de la chancellerie à la présidence. Il est à l'usage, de coutume, comme exemple de bon vouloir et d'intérêt dans les affaires de l'association, que les présidents sortant de charge, pour éloigner l'impression que la sentinelle ou le comensaire ordonnateur sont des officiers secondaires, remplissent ces charges et, par leur exactitude à remplir leurs devoirs, en font un poste enviable aux yeux de tous. Cet esprit est hautement recommandable.

Homage de la Succursale No. 96, a Frere P. J. Montreuil.

A une assemblée des membres de cette succursale, tenue le huitième jour de Janvier dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement :

Proposé par M. M. Onésime Carrier et Eusèbe Belleau, appuyé par M. M. Chs. Darveau et J. E. Ladrière :

Que les membres de cette succursale ont appris avec plaisir la nomination de Mr P. J. Montreuil à la haute position de Grand Député de cette association pour la Province de Québec ;

Que M. P. J. Montreuil a été le promoteur dans le District de Québec, de diverses Sociétés de Bienfaisance, notamment : De notre belle association, de la société des Artisans Canadiens Français et de l'Ordre des Forestiers Catholiques, et que ses connaissances multiples sur le rouage et le fonctionnement des Associations de cette nature, le qualifient amplement à remplir avec avantage, les devoirs de sa nouvelle charge ;

Proposé par MM. Jos. Giguère et Cleo. Auger, appuyé par MM. Oct. Lavoie et Alph. Noël :

Que les membres de cette succursale profitent de cette occasion, pour offrir à Mr. P. J. Montreuil un insigne avec l'inscription suivante : "Offert par la Succursale No 96 de Lévis, au frère P. J. Montreuil à l'occasion de son élévation comme Grand Député pour la Province de Québec, le 8 Janvier 1893," et ce, en témoignage des nombreux services que ce Monsieur a rendu à l'association en général et à cette succursale en particulier ;

Proposé par MM. Emile Gelly et Théophile Lamontagne, appuyé par MM. George LeBel et Paul Poullot :

Que cette succursale offre ses remerciements les plus sincères au Grand Président et aux officiers du Grand Conseil, pour l'honneur qu'ils viennent de conférer à cette Succursale en élévant un de ses membres les plus méritants, à cette haute position, honneur qui n'avait pas encore été décorné à aucun membre du District de Québec ;

Proposé par MM. Siméon Marmet et P. Ant. R. y, appuyé par MM. Cléo. Tardif et P. Labranche.

Que copie des présentes résolutions soit transmise à l'organe officiel de l'association et aux journaux de la ville pour publication.

Lévis, 8 Janvier 1893.
J. Adolard Demers Sec. Arch.

Nouvelles Nominations de Deputes.

Ceux dont les noms suivent ont été nommés Députés d'arrondissement par le Grand Président Fraser :

Frère J. J. O'Hearn, Toronto, Ont., pour le comté de York et la cité de Toronto.

Frère J. J. Hughes, Souris, Ile du P. E., pour le comté de Kings.

Nouvelles Succursales.

Six nouvelles succursales ont été instituées dans le cours du mois de Février

No. 260, le 1er Février, à Lower East Public, N. E., par le Député d'arrondissement F. G. J. Comeau.

No. 261, le 6 Février, à Souris, Ile du Prince Edouard, par le Grand Député pour cette province, le Révd. A. E. Burke.

No. 262, le 9 Février, à Leithbridge, T. N. O., par le Grand Député Hon Charles B. Rouleau.

No. 263, le 17 Février, à St. Ferdinand d'Halifax, P. Q., par le Grand Député P. J. Montreuil.

No. 264, le 17 Février, à Barachois, N. B., par le Député spécial Dr. L. J. Belliveau.

No. 265, le 19 Février, à Huntingdon, P. Q., par le Grand Député J. J. Costigan. Cette succursale est la première qui est instituée dans cette partie de la province de Québec. Huntingdon est dans le diocèse de Sa Grandeur Mgr. Emard qui est membre de la Succursale No. 21 de Montréal et dont l'affection pour notre association est connue.

Nous renvoyons à la partie Anglaise pour la liste des officiers de ces succursales.

NOTES.

Frère J. B. Wilson, de la Succursale No. 207, a été élu échevin de la cité de Montréal. Il représente au conseil municipal le quartier Ste. Marie.

Nos membres de langue française qui ont du lire dans les journaux, et notamment dans La Presse, de Montréal, la nouvelle de la mise en liberté de l'infortuné Morin, de St. Pierre de Montmagny, apprendront avec plaisir que son habile et dévoué défenseur, Mr. P. A. Choquette, C. R. et représentant du comté de Montmagny aux Communes, est membre de la Succursale No. 246, du Cap St. Ignace, P. Q.

Resolutions de Condolances.

A une assemblée régulière de la Succursale No 179, Fox Creek, N. B. les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par frère Docité T. LeBlanc et secondé par frère A. B. LeBlanc :

Que les membres de cette succursale déplorent la mort de Mr Jean B. LeBlanc, père de notre estimé frère Calixte J. B. LeBlanc.

Proposé et secondé :

Qu'un vote de condolances soit enregistré dans nos minutes et que copies en soient envoyées à la famille éprouvée, ainsi qu'aux journaux suivants : Le Moniteur Acadien et notre organe officiel LE CANADIEN.

A une assemblée de la Succursale No. 231, St. Boniface, Man., les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par Frère second vice-président L. A. Prud'homme, appuyé par Frère premier vice-président Ed. Trudel :

Que les membres de la Succursale No. 231, ont appris avec les plus vifs regrets le décès de la mère de leur vénéré archevêque, et désirent lui exprimer dans cette possible circonstance les sentiments de leur vive sympathie et de leurs cordiales condolances.

Les hautes qualités de cœur de la vertueuse défunte, la tendre affection filiale que lui portait son fils illustre, l'amère douleur que lui cause cette cruelle perte, sont autant de motifs qui nous portent à offrir à notre digne archevêque nos sentiments de vive douleur et de plus entier attachement. Nous serons que dans les moments de la présente

lutte, tout entier à la défense des intérêts les plus sacrés de ses ouailles, Sa Grandeur se voit dans la triste nécessité de dévorer dans la silence les larmes que cette mort lui arrache. Il ne peut guère trouver de consolation dans le recueillement que recherchent les cœurs ulcérés, dans les jours de deuil.

Les membres de cette succursale désirent exprimer combien ils sont sensibles à ce dévouement de leur vénéré archevêque qui lui fait négliger pour lui-même son propre deuil, pour conserver tous les instants de son existence au peuple que la Divine Providence lui a confié.

Proposé par Frère F. Chénier appuyé par Frère Ed. Trudel et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec un profond regret la mort subite de madame J. Bégin, mère de notre dévoué frère D. Bégin.

Que nous désirons lui exprimer ainsi qu'à sa famille toute la part que nous prenons à son grand deuil.

A une assemblée régulière de la Succursale No. 102, Richmond, P. Q., tenue le 7 Février 1893, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Proposé par le chancelier L. Jutras, le Secrétaire Financier Cléo, Girard, le Trésorier A. Healey, secondé par les frères Odo. Fréchette, Geo. Lemoine et J. B. Emond :

Que cette succursale a appris avec une profonde douleur la mort de Jeanne Antoinette, enfant bien aimé de notre digne Président, frère George Proulx, laquelle quoique jeune encore s'était fait aimer de tous par ses belles qualités d'esprit et de cœur.

A une assemblée bi mensuelle des membres de la Succursale No. 10, Lévis, P. Q., tenue dans ses salles le vingt six de Décembre 1893, les résolutions de condolances épirantes, ont été adoptées :

Il est proposé par M. J. Octave Lavoie, secondé par M. Calixte Dion, et résolu :

Que les membres de cette succursale, ont appris avec le plus vif regret, la mort prématurée de M. Joseph Israel Garneau, l'un de ses membres les plus utiles et les plus dévoués ;

Il est proposé par M. Théo. Lamontagne, secondé par M. Eug. Labranche, et résolu :

Que la famille du défunt veuille bien accepter les condolances et les sympathies des membres de cette succursale, qui conserveront longtemps le souvenir des qualités que possédait leur regretté frère ;

Il est proposé par M. O. Carrier, secondé par M. S. Marmet, et résolu :

Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille si cruellement éprouvée, ainsi qu'aux journaux de cette ville et à l'organe officiel de l'association LE CANADIEN, pour publication ;

Il est proposé par M. P. J. Montreuil, secondé par M. Jos. Giguère et résolu :

Que cette assemblée soit ajournée en signe de deuil ;

Election of Officers for 1896.

No 12, Stratford.

Chap Rev E. B. Kilroy, D. D. pres James Markay 1st v p John O'Donoghue, v p James O'Loan, rec sec E. J. Knefl, tres. J. B. Caplin, asst. sec. M. F. Goodwin, fin sec M. J. Dillon, mar P. Tobin, guard P. Dwyer, rep to grand council John Hay, alt J. J. Hargarty, trus Wm Daly, D. J. Connor, E. O'Flaherty, M. F. Goodwin and C. McIlhargy.

Branch 16, Prescott.

Splr adv Very Rev. Dean Masterson, chan. Martin Delaney, pres. James T. Conlon, first vice pres. T. E. Martin, second vice pres. John McCoy, rec. sec. W. J. Bruder, asst. rec. sec. Henry Gahan, fin. sec. A. B. Macdonald, tres. W. J. Allen, mar. P. G. Murdoch, guard Gideon Ladouceur, trus. P. K. Halpin, G. adoucer, L. Roaney, B. J. Granton and Richard Meade, rep to grand council W. J. Bruder, alt. P. O. Murdoch.

Brockville, ranch, No. 15.

Splr adv. Very Rev. H. Gauthier, V. G. chan. Jas. H. Kelly, pres. Raphael McNabb, 1st vice-pres. Timothy Burns, 2nd vice pres. James Mahern, rec. and cor. sec. James T. Noonan, asst. rec. John McCreary, fin. sec. James H. Kelly, trus. Samuel J. Gash, mar. John Cronin, guard Wm. Daniels, tres. Patrick Barnes, Rodrick O. McHenry, Jas. Downey, Patrick J. Venney, Raphael McNabb, rep to grand council S. J. Gash, lib. Patrick Barnes.

Orillia Branch, No. 57.

Pres. H. D. Gunn, 1st vice pres. J. Cashman, 2nd vice pres. F. Hoy, rec. sec. A. Birchard, asst. sec. Wm. Thompson, fin. sec. Joseph Thompson, tres. R. M. Donnelly, mar. P. McSweeney, guard James Thompson, trus. P. Bennett, J. Patton, Wm. McErmott, P. McSweeney, R. A. Lynch.

Branch 51, Smith's Falls.

Splr. adv Rev. M. J. Stanton, chan. John Meagher, pres. Thos. Cushing, first vice pres. Wm. Edgeworth, second vice-pres. John Stanton, rec. sec. P. Delans, asst. rec. sec. Jos. Babcock, fin. sec. Dan. Halpin, tres. Jas. Kelly, mar. Patrick McElvly, guard John Penneit, trus. Richard Noran, M. Ryan, Thos. Salmon, John Malloy and J. Delaney.